



numéro 6

Janvier 2008

La médiation, un espace intermédiaire de socialisation

Catherine Tourrilhes

Sociologue, Formatrice à l'IRTS Champagne-Ardenne

Michel Koebel

Sociologue, Maître de Conférences à l'Université Reims Champagne-Ardenne

Éditorial

La médiation : enjeux, formation et professionnalisation

Ce numéro d'Eclairages inaugure une réflexion sur la médiation par une reconnaissance de ses pratiques et de la posture spécifique qui la caractérisent, que ce soit dans ses traductions en métiers ou dans ses liens avec le travail social. Michel Chauvière (*) rappelle que la « médiation » constitue l'une des trois figures du « social en acte », les deux autres s'inscrivant dans les fondements des professions d'Assistant de Service Social et d'Éducateur Spécialisé :

- la « visite sociale » qui représente le contrôle, l'expertise et l'assistance
- la « clinique sociale » qui représente le changement des comportements.

Dans la médiation aujourd'hui, le déplacement de l'angle d'approche par l'introduction d'un intermédiaire dans la relation à l'autre élargit les possibilités d'intervention pour des situations sociales qui semblaient bloquées (on peut citer par exemple la médiation interculturelle).

Conscient des enjeux de ce nouveau mode de régulation sociale, l'IRTS-CA s'est engagé depuis quelques années dans la valorisation de ces nouvelles interventions sociales auprès de personnes et de familles en difficulté, en particulier dans les quartiers « sensibles », qui viennent compléter et enrichir les interventions des travailleurs sociaux.

Notre offre de formation propose notamment de nouvelles qualifications avec, par exemple, le Diplôme d'État de Médiateur

Familial. Mais au-delà, c'est l'ensemble de nos programmes qui intègre cette montée « en puissance » de la médiation. A ce titre, notons l'évolution des médiations éducatives intégrées dans le cursus des formations initiales des travailleurs sociaux et les partenariats institutionnels dans la co-construction d'actions de formation sur la médiation avec, entre autres, l'Université, l'ARETAF, la CAF, le CIAM, Le MARS et l'UDAF.

Michel Charpy

*Directeur Général de l'IRTS
Champagne-Ardenne*

(*) Chauvière M. (2004), *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Dunod.
Voir aussi Tronche D. et Chauvière M. (2002), *Qualifier le travail social*, Paris, Dunod.

Eclairages sur la médiation

Eclairages se propose d'ouvrir un espace de dialogue et d'échanges sur la médiation à travers des approches plurielles et en s'enrichissant de ses significations multiples à partir de terrains d'observation différents. Ceci peut permettre de décrypter les enjeux, les rôles et les fonctions de cette nouvelle forme de régulation sociale dans une société contemporaine complexe et plurielle, où la diversité, qu'elle soit culturelle ou sociale, amène à une pluralité de références qui peuvent s'opposer. Les conflits et les tensions qui en résultent dans certaines situations d'interaction, sont dus aux différences de points de vue, de représentations, de significations qui sont le résultat de socialisations dans des univers sociaux et culturels différents avec des modes d'être, d'agir, de penser le monde de façons différenciées. La médiation se situe dans un entre-deux, dans un espace tiers où il y a va-et-vient entre reconnaissance et interdépendance, distance et proximité, différenciation et égalité, identité et altérité. Communément, on fait appel au médiateur en cas de conflit ou de risques de conflit, il est le tiers qui à la fois, sépare les antagonistes pour éviter la violence et tente de concilier pour trouver une solution

satisfaisante pour les deux parties dans le respect de leurs droits. Si sa neutralité revendiquée est difficile à tenir, la médiation reste un « compromis instable » et peut instaurer, en mettant en évidence la conflictualité inhérente à la vie, des formes de sociabilité nouvelles dans la rencontre avec l'autre par l'expérience d'un apprentissage inter et intra social et culturel. La médiation permet de sortir de la relation duelle qui a tendance à exclure le tiers, ce bouc-émissaire qui, dans toutes les sociétés humaines et tout groupe social, sert à la cohésion. Le tiers protège de la relation fusionnelle ou du rapport de domination, il introduit de l'altérité dans la « mêmeté ».

Dans un va-et-vient entre pratiques et réflexions, nous ouvrons cette discussion sur la médiation par l'approche de Catherine Tourrilhes sur la médiation sociale, et de Michel Koebel sur la médiation par le sport. D'autres numéros seront consacrés aux médiations éducatives dans la formation des travailleurs sociaux, la médiation interculturelle, la médiation pénale et enfin la médiation familiale pour conclure par une journée d'études qui finalisera ces travaux.

Le comité de rédaction

La médiation, innovation sociale ou nouveau mode de régulation sociale ?

Catherine Tourrilhes (*)

La médiation est un terme qui est utilisé dans de multiples contextes, comme une mode sans vraiment savoir ce qu'il signifie ⁽¹⁾, pouvant montrer ainsi une nouvelle idéologie des relations sociales, des relations entre individus et des rapports entre institutions et individus... Mais pour quelle société ? ⁽²⁾ Depuis une dizaine d'années, des initiatives multiples ont vu le jour en France et en Europe sous l'appellation de « médiation » ⁽³⁾, dans des domaines diversifiés avec la volonté de promouvoir un mode d'intervention dans les relations sociales fondé sur le dialogue et la négociation, montrant qu'une partie du corps social peut prendre en charge une certaine régulation sociale en complément de la régulation des institutions. La démocratie dans nos sociétés contemporaines implique de prendre en compte la diversité qu'elle soit culturelle, sociale, ethnique, de genre, d'âge, de handicap,... Ce qui nous conduit à une pluralité d'ordres normatifs qui peuvent être en contradiction. Cela amène à d'autres modes de communication dans la reconnaissance de la différence ⁽⁴⁾. Le droit institue les règles formelles de vie en société et reconnaît aujourd'hui la possibilité de régler des conflits

et litiges par la médiation. Celle-ci revient à une négociation entre des parties en désaccord qui vont trouver une solution au conflit qui les oppose avec l'aide d'un médiateur — ce qui permet par ailleurs de désengorger les tribunaux de tous les petits conflits. Mais la médiation est aussi utilisée pour recréer du lien social dans les quartiers « en difficulté » marqués par des problèmes d'intégration, de discrimination, d'exclusion, de révolte et de violence. Dans des espaces laissés vides par les institutions, la médiation va prendre alors une forme particulière : moins un mode alternatif de règlement des conflits qu'une façon de parer à la solitude, à l'urgence, à la sécurisation des espaces publics et la pacification de territoires à la dérive pour qu'ils restent rattachés au reste de la société. L'un des creusets de la médiation est l'espace urbain, espace de cohabitation des différences ⁽⁵⁾. Et on parlera volontiers de médiation créatrice ou émergente quand des habitants s'organisent pour être force de proposition face à des institutions

(*) Sociologue, Formatrice à l'IRTS Champagne-Ardenne, responsable de l'Unité d'Enseignement « médiation sociale » de la licence professionnelle « Développement social et médiation par le sport »

qui ne répondent pas à leurs besoins. C'est ainsi qu'apparaissent des initiatives pour gérer les conflits, pour s'entraider et pour devenir parfois force de changement dans les fonctionnements des administrations afin qu'elles s'adaptent aux usagers et non l'inverse. Il s'agit là d'une action de médiation collective où des gens en position dominée apportent une critique et trouvent la force d'agir dans l'action collective.

Etat des lieux de la médiation sociale

On parle de médiation à la CAF, dans les HLM, dans les transports urbains, dans les quartiers, dans les politiques de la ville et les dispositifs sociaux (depuis 2003, c'est un des axes de la politique de sécurité initiée à partir de 1997 dans le cadre des Contrats Locaux de Sécurité). Les médiateurs y sont appelés :

- correspondants de nuit (environ 500 effectue une « médiation nocturne » dans une cinquantaine de ville) ;
- adultes-relais : principalement des femmes (la circulaire du 26 avril 2000 reconnaît le médiateur social et culturel et un programme de 10 000 emplois est lancé par le ministère de la Ville ; 3100 postes créés à la fin 2003) ;
- Agents Locaux de Médiation Sociale (8000 ALMS) ;
- agents d'ambiance et de médiation.

Ce sont des intermédiaires entre les habitants, les usagers et les services publics, entre la population et les agents des institutions.

Cinq types d'emploi sont référencés à la médiation sociale : agent de médiation dans les espaces publics, agent de prévention et de médiation dans les transports, correspondant de nuit, médiateur social et culturel, coordinateur d'équipe. Ce sont principalement des emplois aidés (12 000 emplois-jeunes ⁽⁶⁾ environ à la fin 2003, Adultes Relais, CES, CEC, CIE) majoritairement par l'État via la politique de la ville et 28% par les collectivités locales. Les employeurs sont multiples : associations, collectivités territoriales, offices HLM, sociétés de transports, établissements publics de santé et d'enseignement.

Définir la médiation...

Bonafé-Schmitt définit la médiation comme « un processus le plus souvent formel par lequel un tiers neutre tente à travers l'organisation d'échanges entre les parties de permettre à celles-ci de confronter leurs points de vue et de rechercher avec son aide une solution au conflit qui les oppose » (Bonafé-Schmitt, 1992, p. 17).

Six définit la médiation non pas comme une négociation, ni comme la résolution de conflits, mais comme une « action accomplie par un tiers entre des personnes ou des groupes qui y consentent librement, y participent et auxquels appartiendra la décision finale, destinée soit à faire naître ou renaître entre eux des relations nouvelles, soit à prévenir ou guérir entre eux des relations perturbées » (Six, 1990, p.165).

La première enquête sur « les emplois de la médiation sociale » a été réalisée par l'IFOP en 2005 pour la Délégation Interministérielle à la Ville auprès de 800 employeurs et 5500 médiateurs (voir ASH n° 2417 du 22 juillet 2005). Les missions des médiateurs sociaux montrent que leurs interventions concernent :

- pour 70 % le traitement de problèmes liés au lien social et communautaire
- pour 44 % des conflits divers
- pour 42 % des situations de détresse psychologique
- pour 35 % de la veille sociale
- pour 31% des conduites addictives
- pour 28 % l'accompagnement d'équipes de sécurité.

La médiation s'attache de préférence à la vie sociale dans les quartiers sensibles : 53% interviennent comme médiateurs sociaux et culturels, 40% comme agents de prévention et de médiation dans les espaces publics. Mais se pose la question de l'identité et de la formation professionnelle des médiateurs sociaux. La Validation des Acquis par l'Expérience s'est traduite pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité par la création de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Dans le champ de la médiation, le titre concerné est Agent de Médiation Information et Services (AMIS) qui recouvre 3 CCP dans l'exercice de 3 types d'activité :

- « faire de la médiation sociale »
- « promouvoir les services de sa structure »
- « établir des relations avec un réseau et participer à des actions partenariales ».

Cette enquête montre que la

jeunesse qu'on croyait inséparable de la médiation sociale est minoritaire (10% ont entre 18-25 ans). La majorité se situe de 25 et 34 ans (42 %) puis viennent les 35 et 45 ans (34 %). Le niveau scolaire est pour 34 % le bac+2, bac+5, pour 26 % le bac et pour 28 % le CAP-BEP.

Cette enquête IFOP fait apparaître, contrairement aux idées reçues, que les travailleurs sociaux sollicitent le plus les services de médiation (60 %), largement devant les établissements scolaires ou bailleurs sociaux, et les médiateurs désignent les travailleurs sociaux en relais de leurs interventions dans 70% des cas.

La médiation sociale, vers une définition et des nouveaux métiers

Un séminaire européen sur la « médiation sociale et les nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne », organisé en 2000 par le ministère de la Ville et la Délégation interministérielle, a permis d'apporter un éclairage sur ces pratiques de « médiation sociale » et leurs enjeux : ce sont des initiatives qui « participent d'une réponse plus partenariale, plus démocratique et plus adaptée à des problèmes de la vie quotidienne en milieu urbain : conflits liés notamment à l'usage et à l'appropriation des espaces publics et de voisinage, difficultés d'intégration sociale et culturelle impliquant les habitants, mais également les institutions. Elles cherchent à contribuer au mieux vivre ensemble en favorisant la communication au sein de la société, en confortant le lien social et en participant à la prévention et

à la gestion de la violence »⁽⁷⁾. Ces démarches sont souvent d'origine citoyenne, s'appuyant sur des associations et l'engagement bénévole, notamment des femmes qui ont un rôle et une importance particulière dans la médiation sociale.

A l'issue de ces travaux, des experts de douze pays européens ont formulé les conditions favorables au développement de la médiation sociale. Celle-ci vise à résoudre les conflits et, de façon plus large, à favoriser le lien social et à améliorer les relations entre les institutions, les groupes et les personnes et entre les personnes elles-mêmes, notamment entre générations et cultures différentes, avec la volonté de faire autrement et d'innover en expérimentant de nouvelles formes de relations sociales constructives dans la reconnaissance de la dignité de chacun⁽⁸⁾. Si les médiations pénales, judiciaires et familiales ont fait l'objet de normes spécifiques, « les experts estiment nécessaire la reconnaissance de la notion de médiation sociale en vue de diffuser une culture de régulation des conflits et de reconstruction du lien social. (...) La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. (...) La médiation sociale tend à une protection des personnes et de leurs droits. Elle ne peut pas se substituer aux prestations et aux droits garantis à chacun. Elle conduit à une amélioration des relations sociales sans jamais obliger quiconque à renoncer à ses droits.

- La médiation sociale repose sur le libre consentement des parties. A tout moment, il est possible de revenir sur ce consentement. Le médiateur ne peut en aucun cas imposer une solution aux parties.

- Les informations recueillies au cours de la médiation sont confidentielles. Elles ne peuvent être utilisées qu'avec l'accord des partenaires, dans le respect des lois existantes »⁽⁹⁾.

La médiation communautaire va plus loin en visant à recréer des lieux de socialisation et de régulation sociale

autonomes avec la participation des habitants qui permettent entre autres de régler les conflits dans le quartier, en dehors de toute saisine par la justice ou la police. C'est l'idée d'utiliser la médiation comme moyen de transformation des relations sociales, de ré-appropriation par les citoyens du règlement de leurs litiges, en accordant au conflit une valeur positive, celui-ci pouvant devenir structurant et être l'occasion de l'apprentissage d'une culture commune de la négociation en prenant en compte la reconnaissance de la différence. Bonafé-Schmitt cite l'exemple des boutiques de droit, structures insérées dans les quartiers « visant à faire reconnaître le quartier comme un lieu pertinent d'institutionnalisation et de régulation des litiges nés de la vie quotidienne ». Une telle structure de médiation est « une véritable construction sociale, née de l'interaction continue entre les responsables du projet et les acteurs du quartier »⁽¹⁰⁾.

Ces nouveaux emplois émergents de la médiation sociale (voir § *Etat des lieux de la médiation sociale*) ne sont pas sans interroger le travail social car ils demandent la même compétence relationnelle dans le contact avec des individus qui expriment leurs souffrances et leurs besoins de reconnaissance⁽¹¹⁾. L'institutionnalisation de la médiation n'est-elle pas une manière d'externaliser vers la culture, le sport ou d'autres champs le traitement des difficultés sociales qui relevaient auparavant du travail social ? Est-ce une nouvelle forme d'auto-régulation dans les quartiers sensibles en dehors des institutions sociales traditionnelles, creusant l'écart entre usagers et institutions, ce qui viendrait entériner une société duale avec ceux qui sont dedans et ceux qui sont les perdants du système, et qui ne peuvent se rappeler aux autres qu'à travers la violence et la peur ? Il y a difficulté à ré-introduire une pédagogie de la loi, là où la société a du mal à donner du sens, une socialisation juridique sans laquelle il n'y a pas de lien social. Plaidons pour l'émergence d'espaces intermédiaires de socialisation, espaces transitoires dynamiques où peuvent se déconstruire et se reconstruire les représentations afin de faire émerger de nouvelles compétences et s'élaborer des projets éducatifs et de nouvelles altérités dans une coopération entre médiateurs et travailleurs sociaux⁽¹²⁾.

Notes

- (1) Bonafé-Schmitt J.P. (1992), La médiation : une justice douce, Paris, Syros
Six J.F. (1990), Le temps des médiateurs, Paris, Seuil
Voir également :
Guillaume-Hofnung M. (1995), La médiation, Paris, PUF
Touzard H. (1977), La médiation et la résolution des conflits, Paris, PUF
- (2) Younes C. et Le Roy E. (2002), Médiation et diversité culturelle. Pour quelle société ? Paris, KARTHALA
- (3) « Médiateurs sociaux, judiciaires, culturels, scolaires... Symptômes d'une société autiste ? » (2001), Territoires n° 422
« Médiation : nouvelles pratiques ou fondement du travail social ? » (2000), Accueillir, revue du Service Social d'Aide aux Emigrants n° 222
« Médiations en tout genre » (1997), Hommes et Migrations n° 1208
« Médiations et négociations » (1998), Sciences humaines n°84
- (4) « La médiation : nouveau modèle de communication ? » (2002), L'école des parents HS n° 2
- (5) « Villes, sciences sociales, professions » (1996), Espaces et sociétés n° 84-85, Paris, L'Harmattan
- (6) Tourrilhes C. (2003), « Emplois-jeunes médiateurs : régulateurs sociaux ou innovateurs ? », in : Vasconcellos M.D. (Dir.), Les emplois-jeunes : nouveaux métiers, nouvelles professionnalités, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Lille
- (7) Lenoir, E (2002), « Présentation des conclusions de la présidence française de l'Union européenne sur la médiation sociale et l'évolution de la question en France » in Younes C. et Le Roy E., Médiation et diversité culturelle. Pour quelle société ? Paris, KARTHALA, pp.210-211
- (8) Bondu D. (1998), Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux, Paris, ESF
Petitclerc J.M. (2002), Pratiquer la médiation sociale. Un nouveau métier de la ville au service du lien social, Paris, Dunod
- (9) Lenoir, E (2002), op.cit., pp.212-213
- (10) Bonafé-Schmitt J.P. (1992), op.cit., p.139
- (11) Autès M. et Deleval B. (1998), « Du travail social à l'intervention sociale », Cahiers de Recherches de la MIRE, n°3
Freyne M.F. (1999), Les médiations du travail social. Contre l'exclusion, (re)construire les liens, Lyon, Chronique Sociale
« La médiation, nouvelle technologie de travail social ? », Les études et recherches SSAE, mai 2000
- (12) Ben Mrad F., Bondu D. et Freyne M.F. (1998), « Médiations et travail social : éléments d'un débat », Forum, revue de la recherche en travail social n° 86

Questions autour de la médiation par le sport

Michel Koebel

« Médiation par le sport », « intégration par le sport », « insertion par le sport » sont des expressions qui ne se sont développées que récemment dans le paysage sportif français. Avant d'en arriver là, il était plutôt question de l'utilisation du sport à des fins éducatives, ce qui a constitué pendant longtemps le pré carré des seuls professeurs d'éducation physique et sportive. Cette finalité éducative a ensuite été revendiquée par des acteurs sociaux de plus en plus nombreux, professionnels comme bénévoles. C'est seulement au cours des années 1980 que l'on commence à parler d'insertion et d'intégration par le sport, et que des professionnels, animateurs socioculturels et éducateurs de prévention, traditionnellement plutôt allergiques au sport et à toute l'idéologie qu'il véhicule selon eux, se sont mis à organiser et encadrer des activités sportives dans le cadre de leurs pratiques d'animation globale pour les uns, ou de suivi plus individualisé pour les autres. Ils ont utilisé le sport comme moyen d'accroche pour entrer en contact avec des individus ou des groupes, avec les populations cibles de leur action, comme activité motivante qui peut devenir le support d'une relation éducative intéressante quand on a affaire à des populations ayant des difficultés particulières. L'appellation « médiation par le sport » naît plus tard, vers la fin des années 1990, sans doute portée par la mode de la médiation décrite plus haut par Catherine Tourrilhes.

Les conditions d'entrée du sport dans le secteur socioculturel

Dans le secteur de l'animation socioculturelle, le mouvement des Maisons de Jeunes et de la Culture a

été sans doute le premier à s'intéresser de près au sport (dès leur émergence après 1945) et à le développer. Certaines activités sportives innovantes sont même nées dans les maisons de jeunes : la Fédération Française de Badminton est née directement des activités de la MJC de Saumur. On trouvait également des sections sportives au sein d'autres fédérations d'éducation populaire, comme les sections adhérentes à la fédération sportive Léo Lagrange, ou la Fédération Nationale du Sport en milieu Rural.

Cependant, l'immense majorité des mouvements d'éducation populaire, et avec eux leurs militants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, restent pendant longtemps imperméables à l'utilisation, dans leur pratique d'animation, des activités physiques et sportives (APS) – on en trouve même aujourd'hui encore. Le sport, pour eux, est trop lié à la notion de compétition acharnée et d'élitisme exacerbé, que leurs idéaux d'éducation populaire rejettent clairement. Très récemment encore (2000), lors d'un travail collectif mené par le ministère de la Jeunesse et des Sports (alors dirigé par Marie-George Buffet) pour l'élaboration du livre blanc sur l'éducation populaire, un groupe de travail avait souhaité que l'ensemble du sport en France soit soumis à des objectifs d'éducation populaire (sous-entendu : ne soit pas soumis aux logiques marchande et olympique...).

La question que l'on peut légitimement se poser est : comment est-on passé d'une période — les années 1960 et 1970 — où le monde sportif et le monde socioculturel étaient deux espaces sociaux presque disjoints, en tout cas mus par des idéologies relativement incompatibles, à la période actuelle où « dans plus de 45% des structures [socioculturelles], les APS apparaissent comme l'un des quatre

principaux domaines d'activités » (Koebel, 2002, p. 365) et où elles constituent même l'activité principale de 12% des structures socioculturelles en France ?

Sans vouloir épuiser les hypothèses sur les raisons profondes de ce changement, on peut avancer un certain nombre d'explications. Plusieurs phénomènes sont concomitants pendant cette période charnière. Le sport se développe à partir des années 1960 pour devenir un véritable phénomène de masse, et il l'est d'autant plus qu'il devient de plus en plus médiatisé ; il est présent dans chaque journal, qu'il soit écrit, radio- ou télé-diffusé ; il distrait et fait vendre... Quelles qualités un produit peut-il avoir de plus pour que les puissances publiques et privées s'accordent à le développer ? Cette « popularité » du sport ne s'arrête pas aux frontières des quartiers populaires : le football, puis le basket, à travers la médiatisation de figures emblématiques, y fait des ravages et provoque un engouement qui ne s'y traduit pas forcément par une ruée vers des clubs traditionnels, mais par une pratique que certains ont qualifiée de « sauvage » ou « désorganisée », mais qui ressemble plus à une forme d'auto-organisation de pratiques sportives de rue. Parallèlement à cela, la crise économique commence à faire rage : elle est d'autant plus critique dans les quartiers populaires et va conduire les pouvoirs publics à développer des politiques de prévention de la délinquance, en particulier dans ce qui deviendra les « quartiers difficiles » puis les quartiers « sensibles » de la politique de la ville. Les structures socioculturelles ou de prévention présentes dans ces quartiers, à qui l'on demande de gérer la crise, une crise qui fait des dégâts notamment chez les jeunes générations, vont devoir tenir compte des habitudes des populations cibles d'une politique avant tout sécuritaire dont ils sont le bras armé (si l'on peut dire). Or, ces populations — du moins la partie la plus visible de cette population — sont attirées par le sport. Il paraît logique que la rencontre entre jeunes et animateurs ait pu produire progressivement une transformation de l'offre socioculturelle et sa diversification en direction des pratiques sportives.

Ces transformations ne se sont pas faites du jour au lendemain, ni dans

(*) Sociologue, Maître de Conférence à l'Université Reims Champagne-Ardenne, responsable de la licence professionnelle « Développement social et médiation par le sport »

toutes les structures socioculturelles. Mais on peut être étonné de la rapidité avec laquelle, par exemple, les centres sociaux et socioculturels se sont ainsi adaptés aux transformations de la réalité des pratiques des jeunes et à leurs demandes. Cette adaptation a été favorisée par les politiques d'embauche des structures concernées : on a fait de plus en plus appel, en terme de recrutement, à des animateurs issus des quartiers et des populations ciblées. Or une partie de ces « grands frères », notamment ceux issus de l'immigration, ont investi dans le sport, disent même souvent s'en être sortis par le sport. Quoi de plus naturel alors que de proposer comme animation ce que l'on sait le mieux faire : du sport ! Leurs employeurs et leurs collègues, responsables des structures, animateurs ou éducateurs professionnels, ne sont pas eux-mêmes des sportifs, ni forcément motivés pour encadrer de telles activités pour lesquelles ils n'ont pas été formés, ni sur le plan technique, ni sur le plan idéologique.

Il faudra pourtant bien que les structures s'adaptent à la force de cette demande : les activités traditionnelles proposées par les centres socioculturels sont de moins en moins attractives. Cependant ces nouveaux animateurs, souvent peu formés, importent une vision fortement idéalisée du sport, qu'ils se sont forgée dans des clubs sportifs traditionnels, dominée par l'idéologie de la compétition. Cette tendance s'accroît encore après la loi de 1984 sur le sport qui rend obligatoire l'obtention d'un brevet d'Etat pour entraîner, encadrer ou animer contre rémunération toute activité sportive. Là aussi, le recours à du personnel d'encadrement diplômé va faire coexister, dans le secteur socioculturel, deux logiques fort différentes et pas forcément compatibles : d'un côté, des animateurs sportifs formés dans l'idéologie sportive, de l'autre, une idéologie d'éducation populaire, plutôt en déclin, à laquelle s'accrochent les anciens militants des années 1960 et 1970 qui sont encore dans la place.

Il faudra attendre les années 1990 voire 2000 pour voir se développer, en réponse à cette ambiguïté et à l'envoi « au front » de légions d'animateurs souvent sans formation, des formations qui tenteront de trouver une complémentarité entre l'aspect

technique et pédagogique nécessaire pour encadrer des APS, et les aspects spécifiques en termes de médiation sociale nécessaires à l'encadrement de publics en difficulté quand on utilise le sport comme outil d'intégration et de médiation.

On a vu ainsi se développer ce que l'on peut appeler des animateurs « socio-sportifs », voire des « médiateurs sportifs » dans le cadre des activités de structures socioculturelles ou d'animation directement gérées par des communes. Ces animateurs sont présents dans les structures qui ont une politique d'animation de proximité en direction de publics en difficulté, dans des zones géographiques concernées par des politiques volontaristes de l'Etat (politique de la ville, opération « Ville-Vie-Vacances »), de certains établissements publics (Caisses d'Allocations Familiales dans le cadre des « contrats temps libre ») ou des collectivités territoriales (communes mais aussi structures intercommunales), qui assurent le financement de projets, dont certains visent l'intégration par le sport. Les activités sportives les plus fréquemment utilisées sont les sports collectifs (surtout le football, le basket de rue, mais aussi certaines activités plus traditionnelles), certains arts martiaux (la boxe, anglaise et française, mais aussi le « street judo », ...), des nouvelles pratiques (roller, skate, mais aussi plus récemment le hip-hop, la capoeira...).

Tout ce mouvement s'appuie au fond sur l'idée que le sport a des vertus intégratives. Or cette idée mérite que l'on s'y penche un peu plus. L'UFR STAPS de Reims a d'ailleurs été à l'initiative d'un colloque international « Intégration par le sport : état des recherches » (Salé, Maroc, 2004) qui visait à explorer les limites de cette idée.

Les contradictions des discours sur l'intégration par le sport

Dominique Charrier et Jean Jourdan, dans le chapitre introductif de l'ouvrage qui a fait suite au colloque (Falcoz, Koebel, 2005, pp. 17-37), affirment que « depuis plus de 20 ans le sport est en première ligne dans les zones urbaines sensibles ». Pourtant, la

même année, dans le rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, le mot « sport » n'apparaît pas une seule fois. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 ne parle elle non plus à aucun moment du sport. L'annexe de cette loi, qui définit les objectifs et indicateurs de la politique de la ville, ne laisse apparaître aucune trace d'un objectif ou d'un indicateur qui concerneraient de près ou de loin le sport ou les activités physiques et sportives.

Comment expliquer cette apparente contradiction ?

Il semble exister un véritable hiatus entre une vision politique nationale — celle de la politique de la ville dans les quartiers sensibles — et une vision locale — celle des acteurs qui mettent en œuvre localement cette politique en utilisant le sport comme principal vecteur de socialisation et d'intégration —.

Quand un responsable national veut étudier les effets d'une politique globale, il ne s'intéresse pas dans le détail aux activités d'animation qui vont contribuer à réaliser un objectif de prévention de la délinquance, surtout si le sport est considéré comme l'un des outils — et de loin pas le seul — servant cet objectif. Pourquoi en effet dans cette perspective séparer les activités physiques et sportives des autres activités pouvant y concourir ? Une telle séparation serait tout à fait artificielle.

Inversement, quand des acteurs sont centrés sur le sport ou les APS, qu'ils soient éducateurs, animateurs, formateurs, acteurs politiques ou même chercheurs, ils focalisent leurs analyses et leurs discours sur le sport, et ont — ou donnent parfois — l'impression que celui-ci est plus important que tout le reste. S'ils ont toujours tendance à penser et à croire que leur activité est indispensable, c'est qu'elle est indispensable à leur propre survie et à leur propre reconnaissance sociale. D'où une surévaluation des effets positifs du sport — et plus particulièrement de leur spécialité — et son intérêt pour résoudre toutes sortes de problèmes.

Ce qui peut paraître plus étonnant, c'est que les colloques et journées d'études sur la question de l'insertion

et de l'intégration par le sport qui ont été organisés depuis la fin des années 1980 ont laissé se développer des discours où l'engouement pour le sport a contribué à brouiller les messages, à laisser se développer — tout en les valorisant — des analyses très subjectives. Là aussi l'enracinement professionnel et l'appartenance institutionnelle peuvent être invoqués pour expliquer l'apparition dans les discours de prises de position emphatiques — ou d'ailleurs de discours critiques — plus que d'analyses objectives étayées par des enquêtes. Les colloques se sont succédés et les approches scientifiques sur les effets de la pratique sportive sur l'intégration de populations en souffrance restent rares voire inexistantes. Et l'idée des valeurs intrinsèquement et inconditionnellement attachées au sport continuent à dominer, par exemple, au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports. Lors du colloque « Intégration par le sport : mythe ou réalité ? », organisé le 16 octobre 2004 conjointement par l'UFR STAPS de Reims et le conseil général de la Marne, le Directeur régional de la Jeunesse et des Sports continue à affirmer, devant l'approche critique que venait de développer William Gasparini, que « le sport, excusez-moi messieurs les sociologues, (...) est un outil d'intégration porteur de valeurs, j'irai même jusqu'à dire intrinsèque d'intégration en lui-même » (Recueil des actes, n.d.). La dernière tentative de colloque à prétention scientifique (Salé, 2004) est tout aussi décevante, tant sur des résultats attestant les effets supposés intégrateurs du sport que sur le nombre de chercheurs qui s'y intéressent ou qui y travaillent : parmi les quelque quarante propositions de communications reçues par les organisateurs, seules quelques-unes montrent de timides tentatives dans ce domaine.

La clarification des connaissances sur l'intégration par le sport apportée par l'ouvrage qui a fait suite à ce colloque conduit à établir trois constats (Falcoz, Koebel, 2005).

D'une part, il n'existe toujours pas de résultats tangibles montrant une intégration et/ou une insertion par le sport s'opérant de manière automatique et constante. Ce constat conduit à relativiser les discours des acteurs politiques, médiatiques ou sportifs vantant leurs réussites en

matière d'intégration par le sport.

D'autre part, il est nécessaire, pour tenter d'évaluer les effets à plus ou moins long terme des pratiques sportives dites intégratives, de prendre en compte de nombreuses variables liées à la pratique, à son encadrement et aux pratiquants eux-mêmes, tout en réalisant des suivis de cohortes sur des périodes longues. Si ce type d'études n'a toujours pas été réalisé en France, autrement que de manière anecdotique, c'est que leur mise en œuvre est extrêmement complexe et coûteuse. Deux éléments renforcent l'absence de ce type de travaux. D'une part, la partie consacrée dans une politique publique à l'évaluation n'est guère prise en considération. Celle-ci est très souvent réalisée de manière lapidaire sans réel souci méthodologique et scientifique. D'autre part, le contexte économique du financement de la recherche en France est de plus en plus dominé par un souci de rentabilité économique. L'une des conséquences de la quasi absence de moyens financiers est le développement d'analyses critiques dont le matériel se limite souvent — pour ces raisons

financières — au recueil de discours sur l'intégration.

On peut appliquer le même constat sur la question de la médiation par le sport, d'autant qu'elle est apparue plus récemment. Tout au plus peut-on tenter de la définir de manière provisoire. Pour cela, nous convoquerons le travail collectif réalisé par des étudiants en licence professionnelle « médiation par le sport » de l'UFR STAPS de Reims pour définir cette notion : « la médiation sportive, c'est l'utilisation des APS (activités physiques et sportives) au service de la cohésion sociale entre différents publics et acteurs institutionnels, afin de (re)mobiliser autour de cette finalité des personnes en difficulté d'intégration (obstacles d'ordre culturel, social, économique, géographique, physique ou mental...) et différents acteurs locaux ; elle repose sur l'analyse préalable du champ d'intervention et le choix des moyens adaptés à la situation et aux objectifs (moyens humains, matériels et financiers). » (promotion 2003/2004, 9 février 2004).

Bibliographie

FALCOZ, M. & KOEBEL, M. (dir.) (2005). Intégration par le sport : représentations et réalités. Paris : L'Harmattan (coll. Logiques sociales).

FODIMBI M., « Sport et intégration », in Arnaud P. (dir.), Le sport en France. Une approche politique, économique et sociale, Paris, La Documentation Française, 2000 (pp. 143-163).

GASPARINI W., « Le sport favorise-t-il l'intégration sociale ? » in Sociologie, Ed. Vigot Coll. Cursus STAPS, Paris, 2002 (pp. 70-79).

KOEBEL, M. (2002). Le secteur de l'animation socioculturelle. In J. Camy (dir.), N. Le Roux (coord.). L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolution (pp. 361-374). Paris : AFRAPS – RUNOPES.

TRAVERT M., L'AOUSTET O., « Déviances sportives et intégration sociale ? », Agora Débats/Jeunesse, n°33, 2003 (pp. 42-49).

Des formations sur la médiation sociale à l'IRTS Champagne-Ardenne

La médiation : ses fonctions et ses pratiques

Partenariat : ARETAF, CIAM, Le Mars, Reims Habitat, TUR

Contenus :

- approche socio-historique de la médiation — la fonction de médiation et ses déclinaisons
- les pratiques de médiation : sociale, culturelle, sportive, interculturelle, scolaire...
- la médiation familiale
- la médiation pénale
- médiation sociale et travail social

Dates : 23 au 27 juin 2008

Licence professionnelle « Développement social et médiation par le sport »

Partenariat UFR STAPS Université de Reims Champagne-Ardenne - IRTS Champagne-Ardenne

Le médiateur sportif accompagne des publics en difficulté d'insertion en leur proposant un projet sportif leur permettant de s'intégrer socialement, de développer leurs capacités relationnelles et d'expression.

Descriptif des composantes de la certification

- maîtrise des connaissances relatives aux différents champs d'intervention et à leur environnement social : connaissance des acteurs, des publics, des institutions et des enjeux
- maîtrise des connaissances relatives au traitement didactique et pédagogique des Activités Physiques et Sportives pour des publics en difficulté dans le cadre de la médiation sociale
- maîtrise des connaissances permettant l'élaboration et le suivi de projets de médiation par le sport et de développement local par le sport (méthodologie du projet, méthodologie du diagnostic territorial, informatique, communication)

Unité d'approfondissement « phénomènes de violence – pratiques de médiation »

Partenariat : ARETAF, Armée du Salut, CCAS, Le MARS, PJJ, SDP, Service de Sauvegarde et d'Action Educative et Sociale de la Marne, SPIP, UDAF

Cette formation-recherche vise l'approfondissement de la thématique dans une démarche collective d'investigation et d'immersion sur le terrain qui sera évaluée en fin de parcours. Contenus, programmation et méthodologie sont co-construits dans une démarche de recherche-action où savoirs savants, savoirs professionnels et expérience des personnes en difficulté sont nécessaires pour comprendre les phénomènes de violence qu'ils soient sociétaux, institutionnels ou individuels afin de pouvoir les repenser et agir. La problématique générale est déclinée par les étudiants et professionnels en thématiques spécifiques élaborées en fonction de la constitution de groupes d'investigation. La pédagogie est inductive, elle part de l'expérience de chacun, pour aboutir dans chaque groupe constitué à une question commune et à la construction d'une problématique collective avec sa propre méthodologie d'investigation, cela dans une programmation générale s'appuyant sur les structures partenaires et un va et vient avec l'IRTS. Il y a à la fois une permanence dans l'accompagnement à l'élaboration de la pensée collective des groupes avec des éclairages théoriques et en même temps déplacement sur le terrain, en immersion afin de ré-interroger les pratiques et les dispositifs. L'ensemble de tous ces matériaux apportés par les uns et les autres constitue un enrichissement à la réflexion générale pouvant donner lieu à une production sous forme de publication.

Dates : 01/10/07 au 05/10/07, 26/11/2007 au 30/11/07, 21/01/08

Directeur de publication : M. Charpy — Responsable de publication : C. Tourrilhes — Comité de rédaction permanent : A. Cramet, A. Gosse, D. Lahaye, G. Mistral, C. Turmel — Auteurs : C. Tourrilhes, M. Koebel — Comité de lecture Éclairages n°6 : D. Lahaye, A. Gosse, C. Turmel, C. Tourrilhes — Maquette, Illustrations graphiques, PAO : G. Mistral — Crédits photos : G. Mistral — Tirage : 1800 exemplaires — Impression : Alliance Impressions (Reims).

La responsabilité des articles incombe à leurs auteurs.



Institut Régional du Travail Social
Champagne-Ardenne

Tél. : 03 26 06 22 88 — Fax : 03 26 06 82 56
Email : irtsca@irts-ca.fr — Web : <http://www.irts-ca.fr>

